UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4620-40	Histoire de la Chine contemporaine (19e - 20e siècles)
Numéro du cours	Titre du cours

H-2022	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignante :

ALEXEEVA, OLGA	5247	alexeeva.olga@uqam.ca	A-6090
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANTE

« **Bureau virtuel** » (Zoom) : sur rendez-vous

TABLE DES MATIÈRES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 5
5 Calendrier du cours 6
6 Modalités du cours 8
6.1 Modalités de participation au cours 8
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 8
6.3 Modalités de remise des travaux 8
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 8
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 8
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 8
7 Manuel du cours 9
8 Références 10
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 10
8.2 Document et Informations additionnelles 11
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 12
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 13
8.5 Compétences 14

1 DESCRIPTION DU COURS

Si la Chine actuelle impressionne par son dynamisme économique et international, il ne faut pas oublier la « longue marche » que cette même Chine a dû parcourir pour y arriver. Ce cours a pour objectif principal d'initier les étudiantes et étudiants aux grandes étapes, événements, personnages et thèmes de l'histoire contemporaine de la Chine depuis l'affaiblissement des Qing au 19e siècle jusqu'à l'émergence de la Chine de Deng Xiaoping à la fin du 20e siècle. Ce cours permettra aux étudiantes et étudiants de dégager de grandes thématiques d'analyse de cette période et de questionner des problèmes de l'histoire contemporaine de la Chine. Contenu du cours : la montée et le déclin des Qing ; les efforts des nationalistes et communistes pour créer un nouvel État-nation ; société et culture; la guerre civile et l'État communiste; la Révolution culturelle; le libéralisme économique et ses limites politiques.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

- Cerner les **événements marquant l'évolution de la Chine du 19e siècle jusqu'à nos jours**
- Introduire les étudiantes et étudiants aux grandes questions de l'historiographie chinoise : **révolutions successives, défis et enjeux de la modernisation, rôle de la tradition, impact de l'Occident**
- Initier les étudiantes et étudiants à **l'exploitation des sources historiques chinoises**
- Développer chez les étudiantes et étudiants des **capacités d'analyse et de synthèse** ainsi que **des aptitudes à communiquer** oralement et par écrit

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Au 19e siècle, la Chine était encore l'Empire du Milieu, gouverné par des empereurs tout puissants, développé par ses paysans aux outils séculaires, ravagé par les révoltes populaires contre l'oppression étrangère. Au début du 21e siècle, la Chine est devenue une puissance de premier ordre, un acteur important sur la scène internationale, en voie de modernisation socioéconomique majeure malgré ses contrastes interrégionaux et ses grandes inégalités sociales. En suivant la logique chronologique, ce cours va suivre les grandes étapes de cette incroyable transformation.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux avec supports visuels (présentations PowerPoint), accompagnés de discussions périodiques sur les problématiques enseignées et de l'analyse des textes de première main en classe. **Les cours seront offerts en présentiel si les règlements sanitaires le permettent. Le cas échéant, les cours seront offerts à distance (Zoom, en temps réel).**

NOM DE L'EXERCICE : Travail de session n°1, « Une grande divergence »

a) Objectifs :

Introduire les étudiantes et étudiants aux débats historiographiques récents; permettre aux étudiantes et étudiants d'améliorer leurs capacités d'analyse et de synthèse ainsi que leurs aptitudes à communiquer par écrit.

b) Démarche :

Les étudiantes et étudiants doivent visionner le capsule-vidéo mis en leur disposition sur Moodle et répondre aux questions proposées par la professeure en mobilisant leurs connaissances historiques et en effectuant quelques recherches bibliographiques supplémentaires, si nécessaire.

c) Évaluation :

Les critères d'évaluations sont : le niveau de compréhension du capsule-vidéo; la capacité des étudiantes et étudiants à présenter leurs arguments de manière claire et concise; la qualité et le niveau de l'expression écrite; le respect des consignes pour l'exercice.

NOM DE L'EXERCICE : Atelier (travail pratique réalisé en équipe)

a) Objectifs :

Initier les étudiantes et étudiants à l'exploitation et à la lecture critique des sources historiques chinoises ; permettre aux étudiantes et étudiants d'améliorer leurs capacités d'analyse et de synthèse ainsi que leurs aptitudes à communiquer oralement.

b) Démarche :

Les étudiantes et étudiants doivent lire attentivement tous les documents historiques proposés par la professeure avant chaque atelier et effectuer quelques recherches historiques préliminaires. Au cours de semaines précédant l'atelier, chaque équipe doit travailler sur l'un des documents en répondant aux questions proposées par la professeure et en préparant les questions pour une autre équipe désignée par la professeure. Au cours de l'atelier, chaque équipe va présenter oralement son analyse critique de document (**20 minutes**) et répondre aux questions de leurs collègues (**10 minutes**).

c) Évaluation (autoévaluation) :

Les critères d'évaluations sont : le niveau de participation à la discussion générale en classe et au travail de préparation ; la structure et la clarté de l'exposé; la qualité de la communication orale; le respect du temps alloué; la capacité de l'étudiante et étudiant à poser des questions/répondre aux questions.

Les étudiantes et étudiants vont évaluer eux-mêmes la qualité de leur travail à l'aide d'une grille envoyée par la professeure après chaque atelier. Chaque étudiante et étudiant doit remplir cette grille et la renvoyer à la professeure **avant le début du cours suivant**.

NOM DE L'EXERCICE : Travail de session n°2, dissertation

a) Objectifs :

Apprécier la capacité des étudiantes et étudiants à rédiger un texte bien structuré, clair et synthétique dans un français correct (grammaire, orthographe, syntaxe, style); évaluer le niveau de connaissances acquises en classe.

b) Démarche :

La dissertation vise à présenter l'ensemble des faits et des arguments en faveur d'une conclusion précise sur une question spécifique. Votre dissertation (à choisir 1 sujet parmi les 3 proposés dans la liste disponible sur MOODLE) doit comporter nécessairement les éléments suivants :

1. **Page titre (=5%) :** 1 page
2. **Introduction (= 20%) :** 1 page

Votre introduction doit comporter les éléments suivants : le contexte général permettant au lecteur de connaitre le sujet choisi (= 10 %); une problématique énoncée en une phrase, sous la forme d'une question (= 5 %); une piste, amorce de réflexion (= 5 %).

3. **Développement (= 45 %) :** 3 pages

Le développement suit l'architecture présentée et annoncée dans l'introduction. C'est pourquoi, quel que soit votre plan, votre développement tend à une démonstration qui s'appuie sur des faits précis. Les idées et arguments que vous avancez doivent tous concourir à la progression de votre démonstration.

4. **Conclusion (= 20 %) :** 1 page

La conclusion est d'abord une réponse à la question formulée en introduction. Elle doit reprendre les étapes de la réflexion menée et en rappeler les éléments.

5. **Bibliographie (10 %) :** 1 page

La bibliographie doit comporter cinq sources dont trois articles de revus savantes (par exemple, *Perspectives chinoises*, *Monde chinois*, *China Quaterly*, *Journal of Contemporary China* etc.). **L'utilisation** des articles de **Wikipédia** et des **encyclopédies générales** (Universalis, Larousse, etc.), ainsi que des sources Internet peu fiables (**blogues, vidéos Youtube ou TikTok** etc.) **n'est pas autorisée**.

c) Évaluation :

Les critères d'évaluations sont : la capacité des étudiantes et étudiants à présenter leurs arguments de manière claire et concise; la qualité et la rigueur de la synthèse des sources bibliographiques; la qualité et le niveau de l'expression écrite; le respect des consignes pour l'exercice.

NOM DE L'EXERCICE : Présence et Participation active en classe

a) Objectifs :

Permettre aux étudiantes et étudiants d'échanger leurs points de vue sur les problèmes historiques, historiographiques et épistémologiques ; aider aux étudiantes et étudiants de développer leur esprit critique

b) Démarche :

Les étudiantes et étudiants doivent préparer en avance les questions pour les autres équipes et formuler les remarques critiques après les présentations de leurs collègues; interagir activement en classe lors des discussions

c) Évaluation :

La pertinence et la qualité des interventions compteront pour le principal critère d'évaluation, beaucoup plus que la fréquence.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux	%	Date de remise
Présentation orale, en équipe : autoévaluation	**30**	**durant la session**
Présence (7% : 0,5%/cours) et participation (8%)	**15**	**durant la session**
Travail de session n°1 : « Une grande divergence »	**20**	**2 février 2022, avant 21h**
Travail de session n°2 : dissertation	**35**	**22 avril 2022, avant 21h**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture à faire avant la séance
1	13 jan. 2022	La Chine des Qing: les forces et les faiblesses du modèle impérial	
2	20 jan. 2022	L'arrivée des Occidentaux en Chine: du commerce à la guerre (1793-1842)	
3	27 jan. 2022	La Chine et les grandes puissances: les Qing sous la tutelle occidentale (1842-1891)	
2 fév. 2022, avant 21h		**Remise du travail n°1 sur Moodle : « Une grande divergence »**	
4	3 fév. 2022	Vers la révolution: l'échec de réformes et la radicalisation des élites chinoises (1891-1911)	
5	10 fév. 2022	La Révolution de 1911 et les années Yuan Shikai (1913-1916)	
6	17 fév. 2022	Le règne de seigneurs de guerre et la montée du nationalisme chinois (1916-1928)	
7	24 fév. 2022	La décennie de Nankin (1927-1937): la Chine "forte et prospère" selon Chiang Kai-shek **Atelier 1. L'autoritarisme de Chiang versus le communisme de Mao**	**Lectures sur Moodle**
8	**3 mars 2022**	**Semaine de lecture. PAS DE COURS**	
9	10 mars 2022	La guerre contre le Japon (1937-1945): la Chine libre, la Chine rouge, la Chine occupée **Atelier 2. Le massacre de Nankin et l'unité 731**	**Lectures sur Moodle**
10	17 mars 2022	La guerre civile et la tragédie de libération (1945-1951)	
11	24 mars 2022	La marche vers le socialisme : modèle soviétique (1951-1956)	
12	31 mars 2022	Le Grand Bond en avant: la politique de la catastrophe **Atelier 3. La plus grande famine de l'histoire humaine**	**Lectures sur Moodle**
13	7 avril 2022	La Révolution culturelle: un coup d'État de masse **Atelier 4. « Feu sur le quartier général » : la rébellion de gardes rouges**	**Lectures sur Moodle**

14	14 avril 2022	L'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping et le début des réformes (1976-1992)	
15	21 avril 2022	La montée pacifique de la Chine nouvelle (1992-2022) **Atelier 5. L'avenir de la Chine selon Xi Jinping**	**Lectures sur Moodle**
22 avril 2022, avant 21h		**Remise du travail n°2 sur Moodle: dissertation**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les étudiantes et étudiants sont tenus à participer de manière active et régulière aux cours et aux ateliers (travail en équipe, discussions des présentations orales). Toute absence, en particulier l'absence durant un atelier, nuira à la note finale. Il est aussi attendu à ce que chaque étudiante, étudiant intervienne régulièrement durant les ateliers en offrant leurs propres réflexions sur les documents étudiés, en répondant aux commentaires d'un autre membre du groupe, etc.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux peut justifier une absence à l'atelier. L'étudiante, l'étudiant devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis **en retard** seront pénalisés de **5** % par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Tous les travaux sont à faire **en format Word** et à déposer sur Moodle avant la date et l'heure limites. Si le travail est rendu dans un **autre format** (PDF, Microsoft Notes etc.), une pénalité de **5**% sera appliquée.

Pour la mise en page du texte, les étudiantes et étudiants doivent adopter les règles décrites dans le Guide des étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire et en archivistique : https://histoire.uqam.ca/wp content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16.pdf. Le non-respect des exigences relatives aux normes de présentation entraine une pénalité de **5** %.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Le travail de session n°1 sera corrigé (Word, mode « révision ») et déposé sur Moodle; le travail n°2 peut être transmis si l'étudiante ou l'étudiant en fait une demande par courriel.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage **minimum de 10**% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 MANUEL DU COURS

John King FAIRBANK, *La grande révolution chinoise, 1800-1989*, Paris, Flammarion, 2011.

Ou bien

Odd Arne WESTAD, *Restless empire: China and the world since 1750*, New York, Basic Books, 2012.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT N^{O} 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante ;
- L'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n^{o} 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.